

Fonds dédié aux projets des jeunes : candidatez avant le 12 février !

(<https://ville-cachan.fr/actualites/fonds-dedie-aux-projets-des-jeunes-candidatez-avant-le-12-fevrier/>)

Créé en 2023 par la Ville de Cachan, le fonds jeunes soutient les projets portés par des jeunes âgés de 12 à 30 ans qui habitent, travaillent ou étudient à Cachan. Depuis son lancement, il a déjà permis la réalisation de 28 projets. Vous aussi, vous avez une idée au service de votre ville ? Candidatez avant le 12 février !

Le fonds jeunes, qu'est-ce que c'est ?

Le fonds dédié aux projets des jeunes vise à encourager les initiatives de la jeunesse cachanaise. Il dispose à ce titre d'un budget de 100 000 € pour la période 2023-2026. Mais, au delà d'un **apport financier**, il offre un **accompagnement logistique et organisationnel** aux jeunes porteurs de projet. Un véritable coup de pouce pour concrétiser son projet !

Les jeunes cachanais ont bien saisi l'intérêt du dispositif : plus de 60 dossiers ont été déposés depuis 2023. Après instruction, **50 projets** ont été présentés en commission et **28 ont été retenus**.

Parmi eux, le projet « Bafa pour tous », porté par deux lycéennes du lycée de Cachan via leur association Nomaï, qui a permis l'ouverture de places de Bafa avec prise en charge financière par la Ville. Ou encore le lancement d'Asoka Mania, créé pour mettre en lumière des artistes émergents en banlieue, qui a travaillé en lien avec la Mine à La Porterie.

Comment candidater ?

Pour déposer un dossier, il faut :

- avoir entre **12 et 30 ans** ;
- habiter, travailler ou étudier à **Cachan** ;
- porter un projet d'**intérêt général** dans l'un des domaines suivants : loisirs, sports et vacances ; solidarité, humanitaire ; culture et arts ; transition écologique et cadre de vie ; entrepreneuriat.

Le dossier de candidature et le règlement sont disponibles sur le site de la Ville.

Date limite de dépôt : **12 février 2026**

La commission se réunira le 24 février pour auditionner les porteurs des projets jugés recevables et désigner les lauréats.

- [Fonds dédié aux projets des jeunes](#)

Candidatez avant le 12 février !

La date limite de l'appel à projets pour le fonds dédié aux projets des jeunes est fixée au **12 février**. N'hésitez pas à contacter le pôle jeunesse et vie étudiante si vous avez des questions ou besoin de précisions.

**Pôle jeunesse et vie étudiante,
emploi et insertion**

01 49 69 69 69

jeunesse@ville-cachan.fr